Approche intégrée au service des stratégies nationales visant à garantir des pensions sûres et viables

2002/2017(COS) - 17/12/2002

La Commission européenne a adopté, pour la première fois, une analyse globale, au niveau de l'Union européenne, des régimes de pension nationaux et de leur capacité à faire face au défi du vieillissement démographique. Cette analyse des stratégies des États membres en matière de pension, qui se présente sous la forme d'un projet de rapport conjoint de la Commission et du Conseil, montre que tous les pays de l'Union ont, à des degrés divers, lancé des réformes visant à assurer à l'avenir des revenus adéquats aux personnes âgées sans mettre en péril l'équilibre des finances publiques ni obérer les générations futures. Toutefois, la Commission conclut que la plupart des États membres doivent encore consentir des efforts et effectuer d'autres réformes en vue de garantir des pensions adéquates et viables dans une société vieillissante. Selon le projet de rapport, les États membres sont, dans l'ensemble, confiants et estiment qu'ils pourront atteindre les objectifs communs de l'Union, même avec des populations vieillissantes. Ce vieillissement n'implique pas l'effondrement financier des régimes de pension. Toutefois, il créera certainement des pressions accrues sur les dépenses, notamment dans les domaines des pensions et des soins de santé à long terme. Une crise financière et des réductions draconiennes des futures pensions pourront être évitées si l'on relève les niveaux d'emplois - en particulier dans la génération des personnes de 58 à 62 ans - et si l'on adopte dès aujourd'hui des politiques prudentes sur le plan fiscal et budgétaire, afin que les États membres soient mieux en mesure de faire face aux futures pressions. Tous les États membres ont lancé un processus de réforme et un certain nombre d'entre eux ont mis en oeuvre des réformes majeures dans les années quatre-vingt-dix. Nombreux sont, malgré tout, les pays qui estiment nécessaire d'aller plus avant dans les réformes afin de préserver à la fois la viabilité à long terme de leurs régimes de pension et la santé de leurs finances publiques. De nombreux États membres sont confrontés à de très fortes augmentations des dépenses liées aux régimes de retraite dans le système actuel et doivent encore prendre des mesures pour relever ces défis financiers sans compromettre l'adéquation des pensions. Étant donné l'objectif fixé au Conseil européen de Barcelone, à savoir d'augmenter de cinq ans l'âge moyen auxquel les travailleurs quitteront le marché du travail d'ici 2010, des efforts bien plus résolus seront nécessaires pour augmenter les incitations à l'emploi dans les régimes de pension et pour améliorer l'employabilité des travailleurs âgés ainsi que leurs possibilités d'emploi. Pour assurer la viabilité financière des régimes et garantir des niveaux de pension appropriés, il faudra relever l'âge effectif de la retraite pour le rapprocher de l'âge légal. La pérennisation de l'adéquation des pensions dépendra aussi de l'adaptabilité des régimes de pension à des schémas d'emploi et de carrières plus souples ainsi qu'à l'évolution des rôles respectifs des hommes et des femmes dans la société. Dans de nombreux États membres, les effets du vieillissement de la population commenceront à se faire sentir dans les dix ans à venir. Il y a donc urgence à mettre en place des stratégies crédibles et efficaces, tout en informantclairement les citoyens de ce qu'ils peuvent attendre de leurs régimes de pension et de ce qu'ils doivent faire pour s'assurer un niveau de vie adéquat au moment de leur retraite. Dès qu'il aura été adopté conjointement par la Commission et le Conseil, le projet de rapport sera transmis au sommet de printemps 2003 des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra à Bruxelles.